



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2023, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

M.	Michel Desbiens	Maire
M.	Sylvain Girard	Conseiller
Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
M.	Alain Charest	Conseiller
Mme	Carole Deschênes	Conseillère
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

EST ABSENTE :

Mme	Annick Tremblay	Greffière
-----	-----------------	-----------

POSTE VACANT :

Conseiller du district 5 - La Chasse

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Joanie Perron	Greffière adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Michel Desbiens, constatant quorum, ouvre la séance à 20 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
6 NOVEMBRE 2023**

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2023, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2023, à 17 h, au 19, avenue Maquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2023-380

Rés. 2023-381



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 23 octobre 2023

4.1.1 Entérinement - Lettre d'appui à la certification BNQ 2507-400 des lots 6 154 902 et 6 348 916 sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau

Considérant que la Ville souhaite promouvoir le parc industriel Jean-Noël-Tessier et positionner stratégiquement Baie-Comeau comme pôle de développement économique d'intérêt pour le Québec;

Considérant que la certification réduit l'incertitude des projets d'investissement sur notre territoire;

Considérant que la Ville souhaite attirer de l'investissement privé sur son territoire;

Considérant que les lots 6 154 902 et 6 348 916 appartiennent à la Société d'expansion de Baie-Comeau;

Considérant que les coûts des services professionnels pour la certification sont défrayés par la Société d'expansion de Baie-Comeau;

Considérant que les terrains industriels visés sont en cohérence avec la vision municipale en matière de développement économique;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : le conseiller Alain Charest

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2023-25 et d'entériner la « Lettre d'appui à la certification BNQ 2507-400 du lot 6 154 902 et 6 348 916 sur le territoire de la Ville de Baie-Comeau ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général spécial du 30 octobre 2023

4.2.1 Bail - Gestion du restaurant du centre Henri-Desjardins

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-35 et de l'autoriser à signer le bail d'une durée d'un an, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024, avec la compagnie 9367-8753 Québec inc., pour la gestion du restaurant du centre Henri-Desjardins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 13 novembre 2023

4.3.1 Nominations - Comités, commissions et organismes paramunicipaux

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-63 et de nommer les membres du conseil municipal, en remplacement de

Rés. 2023-382

Rés. 2023-383

Rés. 2023-384



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

monsieur Alain Chouinard, afin de siéger sur les comités, commissions et organismes paramunicipaux suivants :

Comité de retraite

Marc Rainville

Société du port ferroviaire de Baie-Comeau (SOPOR)

Alain Charest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Nomination greffier-audiencier à la cour municipale

Rés. 2023-385

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-67 et de nommer monsieur Richard Gendreau, commis à la cour municipale, pour agir à titre de greffier-audiencier à la cour municipale de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Appel d'offres 2023-39 - Entretien ménager - 307, boulevard La Salle

Rés. 2023-386

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur de l'ingénierie, des infrastructures et des bâtiments portant le numéro ST2023-19, et d'accorder le contrat d'entretien ménager du 307, boulevard La Salle à *Service sanitaire Frontenac ltée* pour une période de deux ans, débutant le 1^{er} février 2024, avec une option de renouvellement annuel à la discrétion de la Ville pour les trois années subséquentes, pour la somme de 206 352,25 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements - 2024-2025

Attendu que la Ville de Baie-Comeau a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

Attendu que le projet mentionné plus haut est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 22 792 \$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 22 792 \$;

Attendu qu'afin de déposer une demande d'aide financière, la Ville de Baie-Comeau doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Pour ces motifs, sur proposition, la Ville de Baie-Comeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Ville de Baie-Comeau est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministère des Transports du Québec;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Rés. 2023-387

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-28 et de confirmer au ministère des Transports du Québec que le montant de 22 792 \$ présenté lors de la demande de subvention représente au moins 50 % des dépenses prévues pour les travaux d'entretien de la Route verte et de ses embranchements à être réalisés entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan au 26 septembre 2023

Rés. 2023-388

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-55 et d'approuver le budget révisé de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'année 2023, étant de 4 559 921 \$ au 26 septembre 2023. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 2 772 794 \$ et une participation financière de la municipalité à ce déficit de 240 797 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.6 États financiers vérifiés de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022

Rés. 2023-389

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-56 et d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office d'habitation de Manicouagan pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Renouvellement du mandat de membres du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2023-390

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-44 et de renouveler le mandat de mesdames Lysandre St-Pierre et Carole Deschênes à titre de membres conseillères du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 2 novembre 2025, soit la date de la fin de leur mandat à titre de conseillères municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Renouvellement du mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme - 2023-2025

Rés. 2023-391

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-45 et de nommer monsieur Claude Ramsay à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.9 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mardi 17 octobre 2023

Rés. 2023-392

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Carole Deschênes

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-47 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mardi 17 octobre 2023 à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 Comité général du 20 novembre 2023

4.4.1 Dissolution de la CPAM – Affectation des liquidités restantes à la réserve financière « Emma Duncan-Kerr » pour les projets reliés au plein air et à l'environnement – Règlement 2022-1058

Rés. 2023-393

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-39 et d'affecter la somme de 100 000 \$ au volet plein air de la réserve financière « Emma Duncan-Kerr » - Règlement 2022-1058 et de puiser ce montant à partir des sommes reçues de la Corporation plein air Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.2 Plan d'action 2023 à l'égard des personnes handicapées

Rés. 2023-394

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-40 et d'accepter le Plan d'action 2023 à l'égard des personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.3 Projet de réfection des plateaux sportifs extérieurs du centre Henri-Desjardins pour le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Rés. 2023-395

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-41 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Il est également résolu :

Que la Municipalité autorise la présentation du projet de réfection des plateaux sportifs extérieurs du centre Henri-Desjardins au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier, à assumer toute hausse du budget



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Municipalité désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.4 **Projet de réfection des bandes et de l'enveloppe extérieure de l'aréna du complexe récréatif Henry-Leonard pour le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**

Rés. 2023-396

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2023-42 et que la Ville de Baie-Comeau confirme son engagement dans le cadre du dépôt d'un projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Il est également résolu :

Que la Municipalité autorise la présentation du projet de réfection des bandes et de l'enveloppe extérieure de l'aréna du complexe récréatif Henry-Leonard au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

Que la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Municipalité désigne monsieur François Corriveau, directeur général, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.5 **Transition opérationnelle et administrative de Croisières Baie-Comeau**

Rés. 2023-397

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des communications et du tourisme portant le numéro CO2023-14 et d'autoriser le directeur général à signer l'entente sur la gouvernance avec Croisières Baie-Comeau et la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente sur les modalités financières 2024-2026 avec Croisières Baie-Comeau, laquelle prévoit un montant annuel de 30 000 \$, plus les taxes applicables, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.6 **Reconnaissance et acceptation de la participation de la MRC de Manicouagan à une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne**

Considérant que la MRC de Manicouagan a adopté trois résolutions portant les numéros 2023-152, 2023-153 et 2023-154, en date du 8 septembre 2023, énonçant son intention de



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

participer à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité provenant d'une source éolienne conformément à sa compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales, dans le cadre de projets déposés conjointement entre la MRC et trois producteurs privés en réponse à l'appel d'offres d'Hydro-Québec portant le numéro A/O 2023-01;

Considérant que le 11 septembre 2023, la MRC a notifié la municipalité de son intention de participer à l'exploitation d'une telle entreprise de production d'électricité provenant d'une source d'énergie éolienne conformément à l'article 111.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant qu'afin de pourvoir aux sommes requises à sa participation financière à ce projet éolien, la MRC entend procéder à un emprunt, lequel demeure sujet à l'approbation des autorités compétentes;

Rés. 2023-398

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2023-17 afin :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal reconnaisse et accepte la participation de la MRC à l'entreprise de production d'électricité mentionnée au préambule ainsi que l'emprunt y étant afférent et accepte, au besoin, de se porter caution des obligations qui en découle;

Il est également résolu que le directeur général ou son remplaçant soit autorisé à effectuer toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.7 Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec

Considérant qu'en vertu du premier alinéa de l'article 70 de la Loi sur la police (RLRQ, chapitre M-19.3), le territoire de toute municipalité locale doit relever de la compétence d'un corps de police;

Considérant qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 71 et de l'article 76 de la Loi sur la police, une entente doit être conclue entre le ministre et une MRC ou, le cas échéant, une municipalité locale pour que la Sûreté assure des services de police sur son territoire;

Considérant qu'une copie de l'entente de services à intervenir entre la MRC de Manicouagan et le ministre de la Sécurité publique a été acheminée à chacune des municipalités locales;

Rés. 2023-399

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2023-17 et de mandater la MRC de Manicouagan à signer l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de ladite MRC.

Nonobstant la date de signature par les parties, la présente entente entre en vigueur le 1^{er} octobre 2023 et est d'une durée de dix ans, se renouvelant automatiquement par périodes successives de dix ans, à moins que l'une des parties n'informe l'autre, par courrier recommandé, de son intention d'y mettre fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.8 Liste des embauches - Octobre 2023

Rés. 2023-400

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-53 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois d'octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.9 Nomination au Service des travaux publics - Contremaître travaux publics

Rés. 2023-401

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2023-54, afin de procéder à la nomination de monsieur Pierre Perron au poste de contremaître travaux publics au Service des travaux publics, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire. Il s'agit d'un poste vacant suite à un mouvement interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.10 Appel d'offres 2023-69 - Financement crédit-bail d'une chenillette

Rés. 2023-402

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-26 et d'accorder le contrat de financement crédit-bail à Crédit-Bail Spar inc., pour l'acquisition d'une chenillette, pour une somme de 320 808,80 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-69.

Il est également résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.11 Appel d'offres 2023-65 - Acquisition de camionnettes F-250 - 2024

Rés. 2023-403

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics portant le numéro TP2023-29 et d'accorder le contrat d'acquisition de deux camionnettes à Jean Dumas Ford Baie-Comeau inc., pour la somme de 143 323,42 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2023-65. Ce montant sera financé à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.12 Listes de comptes 2023-35, 2023-36, 2023-37, 2023-38, 2023-39, 2023-40 et 2023-41

Rés. 2023-404

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des ressources financières et matérielles portant le numéro TR2023-60 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés dans les listes 2023-35, 2023-36, 2023-37, 2023-38, 2023-39, 2023-40 et 2023-41 pour les périodes 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.4.13 Dépôt de la demande au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains dans le cadre du projet Baie-Comobilité

Rés. 2023-405

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-48 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 225 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU).

Il est également résolu d'autoriser madame Julie Malouin, coordonnatrice environnement et développement durable, ou son remplaçant, à agir et à signer tous les documents nécessaires relatifs au projet mentionné ci-dessus.

La Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4.14 Charte de constitution et fonctionnement du comité consultatif en mobilité durable

Rés. 2023-406

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2023-49 et d'adopter la Charte de constitution et fonctionnement du comité consultatif en mobilité durable telle que déposée et de nommer madame Delphine Doucet, chargée de projets en mobilité durable, comme secrétaire de comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - Lot 6 473 460 (rue Leonard-E.-Schlemm)

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux en voie de réalisation ayant fait l'objet d'une demande d'information;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Rés. 2023-407

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant l'installation d'une clôture et d'un muret de soutien en cour avant du bâtiment projeté sur le lot 6 473 460 donnant sur la rue Leonard-E.-Schlemm. La clôture, d'une hauteur de plus de 1 m, et le muret de soutien



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

servant à délimiter une partie de l'usage principal, seraient situés dans la marge avant, à 5 m de la ligne de lot avant, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une marge de recul minimale de 15 m pour ces types de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 1650, rue Papineau

Rés. 2023-408

Il est proposé par : la conseillère
Appuyée par : la conseillère

Cette demande de dérogation mineure est reportée à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Rés. 2023-409

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2023-60 et de nommer le conseiller monsieur Alain Charest afin d'agir à titre de maire suppléant pour la période commençant ce jour, jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$

Le conseiller Alain Charest donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$.

Ce règlement est adopté en raison de la variation des prix des soumissions à la hausse et le coût imprévu d'un raccordement facturable par Hydro-Québec.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$

Rés. 2023-410

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyée par : le conseiller Sylvain Girard

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2023-1094 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin d'y apporter des corrections, de modifier le titre de deux directeurs et d'ajouter le pouvoir d'émettre des permis et certificats au directeur général;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 octobre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2023-1094 modifiant le Règlement 2013-832 sur la régie interne et les règles administratives.

Il est mentionné que suite au dépôt du projet de règlement, celui-ci a été modifié afin d'ajouter le pouvoir d'émettre des permis et certificats au directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2023-1095 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Règlement 2003-644 concernant le zonage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 octobre 2023;

Considérant que l'adoption d'un premier projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 23 octobre 2023;

Considérant que l'assemblée publique présidée par le maire ou son représentant aux fins de consultation sur le présent règlement a eu lieu le 2 novembre 2023;

Considérant que l'adoption d'un second projet de règlement a eu lieu à la séance publique du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023;

Considérant que le présent règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Il est proposé par : le conseiller Alain Charest
Appuyé par : le conseiller Sylvain Girard

D'adopter le Règlement 2023-1095 modifiant le Règlement 2003-644 concernant le zonage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La conseillère Carole Deschênes quitte la salle à 20 h 27 et est de retour à 20 h 28.

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

Rés. 2023-411

Rés. 2023-412



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

21 h 12 : monsieur Sylvain Girard propose, appuyé par madame Carole Dechênes, de prolonger la période de question puisque le délai de 30 minutes est dépassé.

21 h 43 : monsieur Sylvain Girard propose d'écouter un dernier commentaire.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Carole Deschênes
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MICHEL DESBIENS
MAIRE

JOANIE PERRON
GREFFIÈRE ADJOINTE

Rés. 2023-413